

# Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge

– Une publication de la Commission du canal de dérivation du Manitoba

*Plus de protection. Plus de possibilités.* - MARS 2006

## Message du directeur général La construction du canal de dérivation va bon train

**B**onne nouvelle année et bienvenue au quatrième numéro du bulletin de la Commission du canal de dérivation du Manitoba (MFA). Pendant la mise en œuvre du projet d'agrandissement du canal de dérivation, ce bulletin vous donnera les dernières nouvelles relatives à ce projet de protection contre l'inondation, lequel revêt une grande importance historique.

Les travaux de construction liés au Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge ont débuté à l'occasion d'une cérémonie d'inauguration tenue le 23 septembre 2005, près de Grande Pointe, au Manitoba. M. Duff Roblin, ancien premier ministre du Manitoba, M. Gord Steeves, conseiller municipal à la Ville de Winnipeg et M. Herb Gray, président canadien de la Commission mixte internationale, ont assisté à l'événement en compagnie de représentants des gouvernements fédéral et provincial.

Les travaux relatifs aux quatre principaux éléments – excavation de la digue est et du canal de dérivation, et construction du pont de la RPGC 59 Sud et du pont de la route transcanadienne Est n° 1 – vont bon train. Les plans et les préparatifs relatifs à d'autres aspects du projet sont déjà en cours, y compris les autres travaux de construction, les mesures de protection environnementale, l'embauche, la consultation publique continue, les loisirs et l'accès du public à la terre de fouilles. Le présent bulletin, de même que le site Web de la MFA ([www.floodwayauthority.mb.ca](http://www.floodwayauthority.mb.ca)), comportent de plus amples renseignements sur toutes les activités récentes de la Commission du canal de dérivation du Manitoba.

Au fur et à mesure de l'évolution de ce projet, la Commission continuera de collaborer avec vous et avec vos voisins afin d'assurer la réussite de cet important projet de protection contre les inondations visant à assurer le bien-être des générations futures.

Le directeur général,



Ernie Gilroy



### Dans ce numéro...

#### Première pelletée de terre

Une annonce historique donne le coup d'envoi à la construction du canal de dérivation

#### Dernières nouvelles au sujet de la construction

Les travaux associés au projet du canal de dérivation vont bon train

#### La société Lafarge Canada remporte un important contrat d'approvisionnement

Un contrat d'une valeur de 21 millions de dollars fournit des emplois et des retombées économiques.

#### Des entreprises manitobaines participent au projet du canal de dérivation

Des entreprises du Manitoba bénéficient des retombées économiques

#### Possibilités d'emploi

Les Manitobaines et les Manitobains sont invités à solliciter un emploi pour travailler au projet du canal de dérivation

#### Plan de consultation publique

Le plan a été dévoilé.

#### Protection des eaux souterraines

Une ligne téléphonique sur les eaux souterraines est désormais ouverte en tout temps.

#### La sécurité à motoneige durant la construction du canal de dérivation

#### Étude en cours sur les loisirs

#### Assemblées publiques sur la construction des ponts

#### Accès du public à la terre de fouilles

## Une première pelletée de terre donne officiellement le coup d'envoi aux travaux de construction

Le 23 septembre 2005, M. Duff Roblin, ancien premier ministre du Manitoba, s'est joint à des représentants des gouvernements du Canada et du Manitoba pour procéder à l'inauguration officielle des travaux de construction relatifs au Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. L'événement s'est déroulé près de Grande Pointe, au Manitoba, sur un site surplombant les premiers travaux d'excavation, à côté du site du projet de construction du pont de la RPGC 59 Sud. M. Gord Steeves, conseiller municipal de Winnipeg, et M. Herb Gray, président canadien de la Commission mixte internationale, étaient présents, de même que des responsables locaux et de nombreux membres du public.

En plus de marquer le début officiel de la construction, la cérémonie d'inauguration des travaux rendait hommage à tous ceux et celles qui ont œuvré à la construction du premier canal, dans les années 1960. Le projet initial, qui comportait l'excavation de 76 millions de mètres cubes de terre (100 millions de verges cubes), constituait une réalisation d'envergure internationale, surpassée uniquement par l'excavation du canal de Panama.

« Depuis sa construction, le canal de dérivation de la rivière Rouge a protégé, à de nombreuses reprises, les habitants de Winnipeg contre d'importantes inondations. Il a évité à la population manitobaine plus de huit milliards de dollars de pertes causées par des inondations, a déclaré M. Doer. Aujourd'hui, nous bâtissons sur tout ce que le canal de dérivation original nous a légué pour assurer la protection de la ville de Winnipeg pour les générations à venir. »

L'ancien premier ministre Roblin qui, malgré une vive opposition, avait fait pression en faveur de la construction du premier canal de dérivation, a déclaré : « La décision du Canada et du Manitoba d'agrandir le canal de dérivation constitue un hommage à tous ceux et celles qui ont mis leur courage et leur cœur dans la construction du canal initial. Au fil des ans, on a pu constater la valeur de leur travail à de nombreuses reprises et l'annonce faite aujourd'hui signifie que le canal de dérivation va continuer de protéger les habitants de Winnipeg pendant très longtemps. »

En améliorant la protection contre les inondations à un niveau qui résistera aux inondations à récurrence de 700 ans, ce projet permettra de protéger plus de 450 000 Manitobains et Manitobaines, plus efficacement plus de 140 000 foyers et plus de 8 000 entreprises, et de prévenir plus de 12 milliards de dollars de dommages à l'économie provinciale. Si le canal n'était pas agrandi, la probabilité que Winnipeg subisse une inondation au cours du prochain siècle s'élèverait à 63 p. 100.

Dès le printemps 2009, le projet d'élargissement du canal de dérivation offrira une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. Quant à la construction des ponts et aux travaux connexes, ils devraient se terminer en 2010.



*Le premier ministre Doer prend la parole à l'occasion de la cérémonie d'inauguration des travaux, sous l'œil de M. Duff Roblin, ancien premier ministre du Manitoba.*



*Des dignitaires participent à l'enlèvement du gazon à l'occasion de la cérémonie d'inauguration des travaux.*

## La construction du canal de dérivation va bon train

Les travaux de construction associés au projet d'agrandissement de la rivière Rouge ont été entamés l'été dernier. L'agrandissement constitue un projet essentiel en matière de protection contre les inondations; il s'agit d'un des projets les plus importants de l'histoire du Manitoba en matière d'infrastructure publique.

Il comportera des possibilités économiques importantes pour les travailleurs, les entrepreneurs et l'industrie de la construction du Manitoba.

Plusieurs éléments du projet d'agrandissement du canal de dérivation ont déjà été entrepris :

- **Excavation de la digue est du canal de dérivation à l'est de Grande Pointe** – Les premiers travaux liés à ce projet, entamés en septembre 2005, avaient pour but de pratiquer une ouverture dans la digue est du canal de dérivation, laquelle améliorera la protection contre l'inondation dans la région environnante.
- **Excavation du canal de dérivation** – Le premier contrat d'excavation du chenal concerne quatre kilomètres du canal de dérivation et la construction de sept kilomètres de la digue est, au sud de Winnipeg. Les travaux comprendront l'amélioration du chenal d'étiage et le placement de 125 000 tonnes (125 000 000 kilogrammes) de remblai rocheux. Quelque 900 000 mètres cubes (1,2 million de verges cubes) de terre seront excavés. Ces travaux accroîtront et consolideront la capacité du canal initial, en plus de renforcer le chenal d'étiage. L'excavation s'est amorcée à l'automne 2005 et devrait s'achever en 2006.



Excavation du canal de dérivation



Mesures de protection contre l'érosion pour le chenal d'étiage

- **Remplacement et amélioration du pont de la RPGC 59 Sud**

– Le premier projet de construction d'un pont autoroutier lancé dans le cadre du projet d'agrandissement du canal de dérivation remplacera les deux ponts qui des voies nord et sud formant actuellement le site du pont de la RPGC 59 Sud. Ces travaux comprendront l'élévation et le rallongement des ponts afin de leur donner une hauteur supérieure aux inondations à récurrence de 700 ans. En outre, le chemin Prairie Grove sera déplacé à une hauteur supérieure le long de la berge afin qu'il demeure hors de l'eau plus longtemps lors des inondations. La construction du pont, qui s'est amorcée à l'automne 2005 devrait se terminer en 2008.



Achèvement de la démolition du carrefour direction sud du pont de la RPGC 59 Sud



Enfoncement des pieux au site du pont de la route transcanadienne n° 1.

- **Remplacement et amélioration du pont de la route transcanadienne Est** – Le projet consiste à remplacer le pont existant par deux nouvelles structures qui enjambreront le canal de dérivation. Les travaux comprendront d'importantes améliorations en termes de sécurité – mentionnons notamment l'ajout d'une voie d'accélération (vers l'est) et d'une voie de décélération (vers l'ouest), toutes deux conçues afin d'accroître la sécurité de la circulation à l'entrée et à la sortie du pont. Les travaux associés au projet ont commencé cet automne et l'on prévoit qu'ils seront terminés d'ici la fin 2007.

## Lafarge Canada décroche un important contrat d'approvisionnement pour les ponts

Un des plus importants contrats de béton manufacturé de l'histoire du Manitoba a été octroyé à la société Lafarge Canada Ltée dans le cadre du projet d'agrandissement du canal de dérivation. Le contrat, d'une valeur de 21 millions de dollars, vise la fourniture de 417 poutres manufacturées de béton précontraint qui serviront à la construction de six ponts autoroutiers au cours des cinq prochaines années.

M. Mitch Schaufel, vice-président de Lafarge pour la région du grand Winnipeg, a déclaré : « Il s'agit de l'un des plus importants contrats de l'histoire de notre firme; il nous permettra de mieux planifier l'avenir. En particulier, le programme des travaux nous procurera du travail durant des

périodes qui sont habituellement plus tranquilles.

» Le contrat garantira plus de 20 emplois au cours des cinq prochaines années et créera plus de 30 nouveaux emplois dans l'usine située sur la rue Dawson, à Winnipeg. M. Schaufel a ajouté : « Il s'agit d'une bonne nouvelle pour l'entreprise et ses employés. »

Le contrat créera également environ trois millions de dollars de retombées pour les autres entreprises du Manitoba. En particulier, la société Falcon Machinery Ltée fournira le coffrage d'acier utilisé pour produire les poutres de pont et la société Litz Crane & Rigging transportera les poutres finies de l'usine de Lafarge jusqu'aux sites de construction des ponts du canal de dérivation.

## Les entreprises du Manitoba bénéficient de retombées économiques

L'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge constitue l'un des plus grands projets d'infrastructure publique de l'histoire du Manitoba; il créera des emplois et des retombées dont pourront bénéficier les travailleurs et les entreprises du Manitoba, particulièrement dans l'industrie de la construction. À ce jour, un éventail d'entreprises manitobaines provenant de diverses régions de la province travaillent dans le cadre du projet, y compris :

- Les sociétés **Strilkiwski Contracting**, de Dauphin, et **Nelson House Forest Industries**, de la nation crie Nisichawaysasihk, œuvrent en partenariat afin d'achever l'excavation d'une ouverture dans la digue est du canal de dérivation, à l'est de Grande Pointe.
- La société **Lafarge Canada**, de Saint-Boniface, construira 417 poutres de béton qui serviront à construire six ponts autoroutiers au cours des cinq prochaines années dans le cadre de l'un des plus importants contrats de béton manufacturé de l'histoire du Manitoba.
- La société **Falcon Machinery**, de Winnipeg, fournira le coffrage d'acier utilisé pour produire les poutres de

pont à l'usine Lafarge de Saint-Boniface, et la société **Litz Crane & Rigging** transportera les poutres finies aux sites de construction des ponts du canal de dérivation.

- Au mois de novembre, la société **Erickson Construction**, de Riverton, a remporté l'appel d'offre des premiers travaux d'excavation du canal à grande échelle.
- La société **Barkman Concrete**, de Steinbach, fournira 500 barrières de sécurité en béton pour séparer les véhicules qui traversent les ponts autoroutiers dans différentes directions.
- La société **PCL Constructors Canada Ltée**, de Winnipeg, a obtenu un contrat pour la construction d'un nouveau pont autoroutier de la RPGC 59 Sud qui enjambe le canal de dérivation et pour l'élévation du chemin Prairie Grove.
- La société **M.D. Steele Construction**, de Winnipeg, procédera au remplacement et à la mise à niveau du pont de la route transcanadienne qui enjambe le canal de dérivation, y compris d'importantes améliorations à la sécurité et l'ajout de nouvelles voies d'accélération et de décélération.

## La Commission présente le Service d'offre d'emplois

La Commission a formé un partenariat avec les Services de l'emploi et de la formation professionnelle (SEFP) du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba afin de créer un Service d'offre d'emplois (SOE).

Le SOE est conçu afin d'établir une correspondance entre les travailleurs qualifiés et les entrepreneurs qui cherchent des employés supplémentaires dans le cadre de ce projet. Les centres des SEFP assurent la gestion du SOE pour le projet du canal de dérivation.

« Le public s'intéresse grandement aux emplois que créera le projet maintenant que les travaux ont débuté », a déclaré M. Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba. « Nous encourageons les personnes qui souhaitent travailler pour ce projet historique à présenter une demande au Service d'offre d'emplois. »

On prévoit que plus d'un millier de travailleurs œuvreront sur le chantier du canal de dérivation durant le projet quinquennal. La durée des emplois éventuels variera en fonction des travaux nécessaires.

**Pour en savoir davantage, communiquez avec les SEFP, en composant le 945-0575 (à Winnipeg) ou le numéro sans frais 1 866 332-5077, ou encore visitez le Service d'offre d'emplois, à l'adresse [www.gov.mb.ca/jobreferral](http://www.gov.mb.ca/jobreferral).**



*M<sup>me</sup> Diane McGifford, ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle du Manitoba et M. Steve Ashton, ministre de la Gestion des ressources hydriques du Manitoba, annoncent la mise sur pied du Service d'offre d'emplois du canal de dérivation.*

## Dévoilement du plan de consultation publique

**A**près un examen public d'une durée de deux ans et un processus de participation du public, la Commission du canal de dérivation s'est vue octroyer une licence provinciale et une autorisation fédérale au mois de juillet afin de procéder à l'agrandissement du canal de dérivation. Au mois d'août, la Commission a annoncé sa volonté de consulter les Manitobaines et les Manitobains de façon constante en dévoilant un plan de consultation publique. Ce plan détaillé vise à susciter la participation continue du public et facilitera la consultation publique et la participation de la collectivité au cours des mois et des années qui suivront, pendant que le projet du canal de dérivation suivra son cours.

La création d'un comité de liaison avec le public, destiné à l'échange de renseignements, d'opinions et d'idées avec la Commission, constitue un élément essentiel du plan. Le comité donnera l'occasion aux représentants de la collectivité et des citoyens de se renseigner sur le projet et offrira une tribune libre pour discuter des questions connexes.

Outre le comité de liaison avec le public, le plan prévoit également d'autres possibilités de participation publique, notamment :

- mise sur pied d'autres comités consultatifs, y compris un groupe de travail sur les loisirs;
- discussions continues avec les collectivités autochtones;

- consultations permanentes avec les municipalités locales;
- assemblées communautaires portant sur les plans de construction des ponts autoroutiers;
- discussions continues au sujet du drainage et de la navigation;
- rencontres axées sur la sécurité au travail regroupant les entrepreneurs et les syndicats;
- discussions avec la municipalité rurale de MacDonald concernant la digue ouest;
- établissement de kiosques d'information publique;
- communications permanentes avec le public.

De plus, la Commission établira des comités d'experts sur les pêches et les eaux souterraines.

« À mesure que se déroulera le projet du canal de dérivation au cours des cinq prochaines années, ce plan veillera à ce que les Manitobaines et les Manitobains puissent influencer sur le projet », a déclaré M. Ernie Gilroy, directeur général de la Commission. « Nous sommes impatients de travailler avec les Manitobaines et les Manitobains au cours des mois et des années à venir afin d'améliorer la protection contre les inondations et de protéger l'environnement. »

## Annnonce du Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines

La Commission conserve au sommet de ses priorités la protection des eaux souterraines et la limitation de toute incidence éventuelle sur la nappe phréatique. Dans le cadre de cet engagement, la Commission a pris un certain nombre de mesures afin d'assurer la protection des eaux souterraines :

- élargir le canal de dérivation au lieu de l'approfondir;
- protéger le chenal d'étiage;
- établir un fonds d'atténuation des impacts sur l'environnement;
- améliorer la surveillance des eaux souterraines;
- assurer une liaison constante avec la collectivité.

La Commission s'attend à ce qu'il n'y ait pas d'incidence permanente sur l'eau de puits pendant la durée du projet. Toutefois, en guise de précaution, elle a mis en place un Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines, qui comporte la création d'une ligne téléphonique sans frais fonctionnant 24 heures par jour, sept jours par semaine, afin de permettre aux propriétaires ayant des terrains à proximité de la zone de construction de signaler tout problème d'eau de puits causé par la construction du canal de dérivation. Ce plan veillera à ce que la Commission réponde de façon opportune à toute répercussion imprévue et temporaire sur les eaux souterraines.

Si votre approvisionnement en eau pose des problèmes qui pourraient résulter de la construction du canal de dérivation, veuillez composer le numéro suivant :

**1 877 456-1201**

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du plan, veuillez visiter le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : [www.floodwayauthority.mb.ca](http://www.floodwayauthority.mb.ca).

## N'oubliez pas de rouler en toute sécurité – Les sites de construction sont hors limites

Au cours des cinq prochaines années, les travaux associés au projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge se dérouleront sur un site de construction situé tout le long du canal. Cela signifie que des travailleurs seront sur place en tout temps et que de nouveaux risques liés à la construction se manifesteront et évolueront tout au long de l'année. Par conséquent, la population, et en particulier les motoneigistes, devraient éviter de circuler sur le canal de dérivation afin d'assurer leur sécurité et celle des travailleurs.

La Commission du canal de dérivation du Manitoba aimerait vous remercier de votre collaboration afin d'assurer la sûreté du site de construction.

## Des journées portes ouvertes attirent des résidents locaux

À la fin septembre, la Commission a organisé des assemblées communautaires à Lorette et à Île-des-Chênes afin d'informer les résidents au sujet des plans de construction des ponts autoroutiers. Les assemblées se sont déroulées dans le cadre du plan de consultation publique de la Commission, annoncé en août 2005.

Les responsables de la Commission et les ingénieurs du projet de la Commission ont discuté avec des résidents locaux et des responsables municipaux concernant la reconstruction des ponts de la RPGC 59 Sud et de la route transcanadienne qui enjambent le canal de dérivation. Les nouveaux ponts enjamberont un canal de dérivation élargi et pourront résister à une inondation à récurrence de 700 ans. Ils amélioreront également la sécurité de la circulation et pourront supporter un trafic supérieur, surtout dans le cas du pont de la route transcanadienne. On a également abordé les questions touchant les problèmes de circulation, les détours, la protection des eaux souterraines et la réutilisation de la terre de fouilles.

## La société Rivers West procède à une étude sur les loisirs

En septembre, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont annoncé un investissement de 175 000 \$ afin d'élaborer des plans visant à améliorer les loisirs en relation avec le nouveau canal de dérivation agrandi de la rivière Rouge.

En association avec la Commission, la société Rivers West dirige un processus de consultation intégré regroupant des intervenants du secteur des loisirs et des administrations municipales, qui étudieront l'éventuel aménagement récréatif du canal de dérivation. Rivers West a entamé le processus de consultation en octobre. Les résultats définitifs de l'étude seront connus plus tard cette année.

Rivers West est un organisme sans but lucratif qui œuvre au développement et à la promotion du corridor de la rivière Rouge en tant que destination touristique.

## Le public est invité à se procurer de la terre de fouilles du canal de dérivation

**E**n réaction aux commentaires reçus et à l'intérêt manifesté par la population, la Commission a récemment annoncé que la population aura la possibilité d'exprimer son intérêt de la terre de fouilles résultant du projet d'agrandissement du canal de dérivation.

« L'année dernière, nous avons invité les Manitobaines et les Manitobains à nous faire part de leurs idées concernant les possibilités de valeur ajoutée en relation au projet du canal de dérivation » a déclaré M. Ernie Gilroy, directeur général de la Commission. « L'accès à la terre de fouilles résultant du projet a suscité à lui seul la majeure partie des suggestions. »

Selon le nombre de déclarations d'intérêt présentées et la quantité de terre réclamée, la Commission élaborera un processus qui permettra au public d'accéder à la terre de fouilles de façon ordonnée et sécuritaire. La terre sera

accessible gratuitement, mais le public devra assumer tous les frais liés au chargement et au transport.

La Commission offrira également de la terre afin de soutenir trois autres secteurs prioritaires, y compris la construction autoroutière provinciale, les priorités municipales locales et d'éventuels projets en matière de loisirs. La Commission donnera notamment la priorité aux projets de protection contre les inondations.

Toutes les personnes et les organisations qui souhaitent se procurer de la terre devraient présenter une déclaration d'intérêt formelle à la Commission d'ici le 18 avril 2006.

**Pour obtenir une copie de la formule de déclaration d'intérêt, veuillez communiquer avec la Commission en composant le 945-4900 ou le 1 866 356-6355 (numéro sans frais), ou en visitant son site Web, à l'adresse suivante : [www.floodwayauthority.mb.ca](http://www.floodwayauthority.mb.ca)**

### Commission du canal de dérivation du Manitoba

200-155, rue Carlton, Winnipeg (Manitoba), R3C 3H8

Tél. : (204) 945-4900

Télé. : (204) 948-2462 Sans frais : 1 866 356-6355

Courriel : [floodway@gov.mb.ca](mailto:floodway@gov.mb.ca)

[www.floodwayauthority.mb.ca](http://www.floodwayauthority.mb.ca)

Canada

Manitoba 